

La Kanaky victime de la puissance colonisatrice française et de la mondialisation

La Kanaky (Nouvelle-Calédonie) est découverte en 1774 par James Cook. Napoléon III, après avoir vendu la Louisiane, décide en 1853 de compenser cette perte de territoire par la conquête des îles de Kanaky¹. Depuis sa colonisation, la Kanaky est sujette à de nombreux soubresauts.

Colonisée dans le but d'entraver le commerce du Royaume-Uni au sein de son empire où « *le soleil ne se couchait jamais* », la Kanaky a toujours été considérée comme une colonie de peuplement. Elle devait assurer la présence de la France dans la zone pacifique. Très vite des compensations furent proposées aux colons français s'installant de manière pérenne sur le territoire et un bagne² y fut créé.

Des 1853, prise de possession de la Kanaky par la France, les Kanak n'ont jamais accepté la colonisation. En 1878, se déroula la première grande révolte connue des peuples de Kanaky. Battus, les insurgés calédoniens, menés par le grand chef Ataï, comptèrent de nombreux morts³.

Plusieurs révoltes réclamant la fin de la colonisation et l'indépendance eurent lieu. La dernière révolte durera de 1970 à 1989. Elle entraînera l'assassinat, par l'armée française d'Eloi Machoro puis le massacre de la grotte d'Ouvéa. 12 des 19 kanak, menottés vivants et au sol furent abattus par le GIGN, les 7 autres étant abattus lors de la prise d'assaut de la grotte ou morts par manque de soins.

Le dernier soubresaut de cette révolte fut l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwene Yeiwene à qui certains reprochent d'avoir signé les accords de Nainville-les-Roches, d'Oudinot et de Matignon en 1988, accords considérés comme trop favorables aux colons et à la France.

2023 La situation en Kanaky

Les accords de Nouméa signés en 1998, prévoyaient la mise en place d'une décolonisation sur 20 ans, avec trois consultations des populations. De nombreuses irrégularités furent constatées par les

¹ Les possessions françaises coloniales dans le Pacifique à l'époque comprennent La Nouvelle-Calédonie avec ses 7 îles principales auquel il faut ajouter de nombreux ilots, Wallis et Futuna et la Polynésie – Française.

² Parmi les recluses, Louis Michel, qui à sa sortie du bagne est resté quelques années pour assurer l'instruction publique, les Kanak n'ayant pas droit à l'enseignement public, laïc et gratuit.

³ Plusieurs milliers de Kanak et 200 européens furent tués et 1 500 Kanak furent déportés. La tête de grand chef Kanak Ataï fut tranchée et emmenée en otage en métropole. Elle ne fut rendue aux Kanak et à sa famille qu'en 2014.

observateurs des Nations-unies⁴. Ces consultations, dont 2 parmi les 3 ont été largement boycottées, n'ont pas permis d'obtenir un vote en faveur de l'indépendance. Malgré cela, les accords successifs prévoient l'obtention de l'indépendance de la Kanaky et ne prévoient pas de fin au processus de décolonisation autre que par l'indépendance de la Kanaky.

En juillet 2023, E. Macron s'est déplacé en Kanaky. Considérant que les référendums n'ayant pas permis qu'une majorité se prononce en faveur de l'indépendance, E. Macron décide de la fin des accords signés depuis 1998, ce qu'ils ne prévoient pas, et affirme que la situation locale ne présente plus de discriminations envers les Calédoniens. C'est un recul de 36 ans et un retour en force de la France, pays colonisateur.

Depuis 1989, la Kanaky a pu prendre la gouvernance du territoire, la France gardant uniquement les fonctions régaliennes de l'État.

Pourtant les Calédonien-ne-s sont toujours victimes des pratiques de la fonction publique et des grandes entreprises. Les cadres, dirigeants ou hauts fonctionnaires de métropole sont présents en bien plus grande proportion que leur présence démographique ne le justifie. À salaire égal et à expérience égale en cas de candidature, le-la candidat-e citoyen calédonien sera systématiquement celui-celle qui est recalé-e ;

Pourtant les calédonien-ne-s réussissant des concours de la Fonction publique sont systématiquement exilé-e-s en métropole avec quasiment aucune chance de revenir auprès de leur famille avant leur retraite. En regard, des métropolitains à diplôme et expérience équivalentes sont nommés en Kanaky avec grand renfort de primes dont ils ne sont que les seuls bénéficiaires, violant ainsi au passage, sans sourciller, les conventions C100 et C169⁵ de l'OIT. La convention C100 est pourtant non seulement une convention fondamentale, mais aussi une convention qui a été ratifiée par la France en 1953.

Pourtant le pourcentage d'enfants calédoniens réussissant le bac ou admis à l'université est bien inférieur aux résultats métropolitains.

La fureur des Calédoniens depuis les paroles de Macron ne faiblit pas et une explosion de colère n'est pas à écarter.

Depuis les déclarations de 2023 de Macron, c'est un défilé continu de ministres et hauts fonctionnaires dont la présence ne sert qu'à affirmer que « *Sans la Kanaky, la France serait moins belle* ».

Le dernier déplacement en date de Messieurs Darmanin et Dupont-Moretti est une provocation vis-à-vis du peuple Kanak. Le 21 février 2024, a donné lieu à de violentes échauffourées qui malgré la

⁴ La France a largement « tripatouillé » les listes électorales et mis des embûches pour que les Calédoniens vivant en tribus ne puissent s'inscrire ou voter.

⁵ La convention 169 de l'OIT, Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, adoptée en 1989, malgré le discours d'E. Macron du 15 février 2017 "La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes" n'a toujours pas été ratifiée par la France.

présence de blindés et d'armes de guerre chez les gendarmes chargés de sécuriser le territoire a fait au moins 5 blessés chez les militaires pourtant surentraînés.

Pourquoi ce refus de libérer le territoire ?

La Kanaky, depuis la colonisation, a vu son économie se cantonner aux mines de Nickel, qui sont aux mains de multinationales. Elle en est un des principaux fournisseurs. Son nickel est de très bonne qualité. Il nécessite peu de traitement, par rapport à l'exploitation dans d'autres parties de notre planète. Rien n'a été fait pour permettre à l'économie locale de se développer. En pratiquant ainsi, la France a maintenu une économie, très polluante, dans une fragilité tragique pour les Calédoniens et dans une dépendance auprès de la France.

La deuxième raison est que la France est le deuxième pays en termes de surface du domaine maritime. Sans la Kanaky, la France passerait de la 2^e place à la 101^e place des surfaces maritimes des pays. De plus, les fonds marins du Pacifique n'ont pas encore été beaucoup sondés et cela laisse l'espoir de bonnes surprises pour la fourniture de ferro-nodules, gaz, pétrole ...

La troisième raison de l'attachement de la France au « *caillou* » est la fameuse stratégie militaire fantasmée par Macron « l'axe *indo-pacifique* ». Depuis l'été 2023, la France a annoncé :

- L'installation sur place d'une base aérienne équipée de 5 rafales et de toute l'infrastructure ad hoc ;
- L'agrandissement de la base militaire maritime en la transformant en base en eau profonde afin qu'elle puisse accueillir toute la gamme des navires de l'armée française même si cela revient à détruire la barrière de corail qui ceinture la Kanaky ;
- La construction d'une académie militaire ouverte à tous les pays du Pacifique pour essayer de les entraîner dans l'axe « *Indo-Pacifique* ».

La cible est manifestement l'ambition de la France de contrer l'influence croissante de la Chine sur le Pacifique. **Est-ce sérieux ?**

Le syndicalisme en Kanaky :

Depuis 1981, une confédération syndicale indépendantiste existe en Kanaky, l'USTKE⁶ membre fondateur du FNLKS en 1985. La CGT, internationaliste et militante pour la liberté des peuples, particulièrement des peuples opprimés n'est pas présente en Kanaky⁷. C'est un choix politique que n'ont pas fait les autres confédérations syndicales qui sont toutes présentes sur le territoire. Dès sa création, l'USTKE est alliée à la CGT. Les deux organisations ont signé en 1992 une convention régulièrement améliorée et adaptée aux réalités⁸. Cette convention fixe les relations entre nos deux organisations. Dans ce cadre, l'USTKE accueille tous travailleur-euse-s travaillant sur la Kanaky y-compris les militant-e-s. provenant de la CGT et de ses fédérations, et la CGT représente l'USTKE lors des instances concernant les travailleur-euse-s de Kanaky notamment dans la Fonction publique.

⁶ L'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités) est la deuxième organisation syndicale de Kanaky, la CFE-CGC, principalement composée de métropolitains en est la première.

⁷ Ainsi qu'à la Réunion, Mayotte, la Guyane ...

⁸ La convention a été renforcée lors du congrès de l'USTKE en décembre 2023. La nouvelle version est datée du 13 décembre 2023.

Le nickel :

Le nickel a comme principal débouché les batteries de toutes sortes ainsi que la fabrication d'acier inoxydable. Il est donc considéré comme une matière stratégique et essentielle pour les ambitions écologiques et numériques de l'Europe. Les besoins de ce métal sont en augmentation.

Selon les prévisions faites par l'International Nickel Study (INSG), il ressort que le marché mondial du nickel, en plein essor, pourrait dégager un solde excédentaire de l'ordre de 239 000 tonnes en 2024. En 2023 la production a été de 223 000 tonnes. La production mondiale est prévue de 3,47 millions de tonnes de nickel en 2024 et réalisée de 3,20 millions de tonnes en 2023. Les principaux pays producteurs sont par ordre décroissant l'Indonésie, les Philippines, la Russie, la Kanaky et le Canada. Dans ce contexte, 2024 sera la troisième année consécutive où l'offre dépasse la demande. Par exemple la production de nickel en Indonésie est passée de 345 000 tonnes en 2017 à 1,6 million de tonnes en 2022 soit multipliée quasiment par 467 %.

La demande mondiale en 2024 devrait augmenter de 8,5 % tandis que l'offre devrait augmenter de 8,9 % par rapport à 2023.

Cette surproduction a entraîné en 18 mois une chute du cours du nickel qui est passé de 33,40 € / kg à 14,87 € / kg soit une chute de 55,5 %. Cette chute explique en partie les difficultés des métallurgistes. Néanmoins historiquement le Nickel est une ressource qui est soumise à de fortes variations à la baisse comme à la hausse. Actuellement tous les analystes du marché des ressources naturelles disent que le Nickel est à son étiage et n'ont aucune inquiétude sur la remontée des cours.

Nickel en Kanaky :

L'emploi direct et indirect concerne 15 %⁹ de la population de Kanaky sur une population active de 196 152 personnes en 2024. La production de nickel en Kanaky représente à terme, jusqu'à 85 % des besoins des gigafactories françaises en 2030 et 14 % des besoins de l'UE en 2035. Actuellement les besoins de production domestiques de l'UE ne sont couverts qu'à hauteur de 10 à 25 % de ses besoins selon les produits. En mettant en place une filière d'exportation vers l'Europe, les besoins européens seraient couverts de 24 à 39 %.

La filière du nickel en Kanaky est composée de trois usines métallurgiques en difficulté, auxquelles s'ajoutent quatre sociétés qui exploitent le minerai brut pour l'exporter directement.

Les trois usines emploient au total 5 035 personnes et génèrent 13 300 emplois indirects, selon les chiffres de l'Inspection générale des finances. Entre dans le capital des 3 usines une part de financement par les provinces de Kanaky et/ou par le secteur public.

La Société le Nickel (SLN), qui a pour premier actionnaire le groupe français Eramet, a réalisé un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros en 2022, et produit 49 000 tonnes de minerai de nickel en moyenne par an depuis 2016. Elle est la seule des trois à avoir connu depuis 2018 un excédent brut

⁹ 47 076 travailleur-euse-s, soit rapporté à la France cela représenterait 7 millions 344 000 travailleur-euse-s.

d'exploitation (ebitda) positif, mais sa dette a plus que doublé depuis 2016. Au 1er semestre 2023, elle employait 2 359 personnes.

Koniambo Nickel SAS (KNS), détenu à 51% par la province Nord, et à 49% par le groupe minier anglo-suisse Glencore. Son chiffre d'affaires s'élevait à 671 millions d'euros en 2022. Elle produit en moyenne 21 000 tonnes de minerai par an depuis 2016, avec des capitaux propres "très fortement négatifs"¹⁰. Elle emploie 1 319 travailleur-euse-s. En février 2024, Le groupe minier a annoncé son retrait de l'entreprise et l'arrêt de la production. Seule la maintenance fonctionne afin de préserver l'outil industriel en cas de rachat et les travailleur-euse-s voient leurs revenus amputés de 25 %. Cette situation prendra fin en août et se conclura soit par un rachat des parts de Glencore soit par la fermeture totale du site laissant sur le carreau les 1 308 travailleur-euse-s directs et 450 sous-traitants avec de nombreux travailleur-euse-s.

Prony Resources Nouvelle-Calédonie (PRNC), a un actionnariat composé par le secteur public (la province Sud) et par l'entreprise Trafigura (fond financier) qui possède 19% du capital. Son chiffre d'affaires s'élevait en 2022 à 417 millions d'euros. Elle produit en moyenne 28 000 tonnes par an depuis 2016 et emploie 1.357 personnes.

Les raisons des problèmes sont multiples. Le Code minier calédonien, pour préserver et favoriser la production locale, impose la limitation d'exportation du nickel. Pour la SLN, des difficultés de nature réglementaire ou sociétale l'empêche d'exploiter certains sites. Par ailleurs, des problèmes techniques multiples entraînent, à KNS et à PRNC, des pertes récurrentes de production. La production a également pâti des conditions météorologiques et des phénomènes climatiques qui provoquent des précipitations accrues, les mines de nickel en Kanaky étant des mines à ciel ouvert. Mais aussi toutes les usines sont confrontées à des coûts d'énergie structurellement élevés, pesant sur leur compétitivité. La SLN et KNS sont des électro intensifs, dont la consommation d'électricité annuelle est supérieure à 1 TWh, installée dans une « zone non interconnectée » sans source d'énergie primaire. C'est environ, pour les trois usines 80 % de la consommation électrique totale de l'île. Leurs dépenses d'énergie peuvent être deux fois supérieures à celles de leurs concurrents indonésiens (dont l'énergie est de facto subventionnée) et représentent plus de 50 % des charges des usines (contre 8 à 16 % pour les dépenses de personnel). Cette différence alourdit leurs coûts de dizaines de millions d'euros par an.

L'Indonésie :

Quelques éléments de comparaison sur le succès de l'Indonésie dans le secteur du Nickel.

Avec 21 millions de tonnes, l'Indonésie détient les plus importantes réserves mondiales de nickel (près de 24 % du total). Le pays a fait du secteur de transformation du nickel pour la fabrication de batteries électriques la clé de son programme de développement national. Dans l'industrie du nickel au sein de l'archipel, les entreprises sont principalement chinoises avec aussi une présence forte d'Eramet, multinationale française. La dépendance de l'Indonésie envers la Chine s'est accrue pendant les deux mandats du Président Jokowi, alors que les pratiques chinoises en matière de conditions de travail et de droits des travailleurs, de relations avec les populations locales, de

¹⁰ Rapport de l'Inspection Générale des Finances – Avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie – juillet 2023.

protection de l'environnement, vont à l'encontre des efforts des Indonésiens pour construire une société démocratique respectueuse de l'environnement, mais comme apprécie de le dire souvent le Président Macron « *Business as usual* ».

La fabrication d'acier inoxydable indonésien représente 70 % de la demande mondiale de nickel. L'Indonésie est le troisième producteur mondial d'acier inoxydable derrière la Chine et l'Inde et en est le premier exportateur. Outre l'acier inoxydable, le nickel indonésien est utilisé dans la fabrication de batteries de véhicules électriques.

L'Indonésie a comme ambition de bâtir une filière du nickel intégrée complète, de l'extraction du minerai, à la transformation et la fabrication de batteries et véhicules électriques.

Depuis 2020, le pays a ainsi signé pour plus de 15 milliards de dollars de contrats avec des entreprises comme les Sud-Coréennes Hyundai et LG et la Taïwanaise Foxconn. L'Indonésie essaie de convaincre Elon Musk d'investir dans la production de véhicules électriques ou de batteries.

En décembre 2023, l'Indonésie a mis en place des incitations fiscales pour les constructeurs qui envisagent de produire des véhicules électriques. En janvier 2024, le ministre indonésien des Affaires économiques a annoncé que le plus grand constructeur de véhicules électriques du monde, le Chinois BYD, envisageait d'investir 1 201 milliards d'euros pour construire en Indonésie une usine d'une capacité de 150 000 unités par an. En février, un autre constructeur chinois, Chery, s'est engagé à faire de l'Indonésie sa base de production pour l'ensemble de l'Asie du Sud-Est et dans ce but, à augmenter ses investissements dans le pays.

Les droits des travailleurs en Indonésie dans l'industrie du nickel loin des standards de l'OIT et de la France :

Pour "Yeta Purnama", chercheur au Center for Economic and Law Studies, un think tank indonésien, « *Si les investissements chinois en Indonésie ne donnent pas la priorité à la santé et à la sécurité, le sentiment anti-chinois risque d'augmenter. En outre, la multiplication des accidents, dans les sites sous concession ou propriété chinoise qui causeraient de nouvelles victimes, pourrait ternir l'image des deux pays dans le monde* ».

Les ouvriers chinois en Indonésie travaillent dans des conditions pires que les Indonésiens, qui peuvent se syndiquer et défendre leurs droits. China Labor Watch, une ONG basée à New York qui enquête sur les conditions de travail en Chine, a constaté pour la période 2021-2023 les pratiques suivantes dans les entreprises chinoises : confiscation du passeport, violations de contrat, retenues de salaire, blessures et absence de sécurité au travail, absence de permis de travail indonésien, restriction des déplacements, sanctions sous forme de violence physique pour violation du règlement.

La pollution :

Que ce soit en Kanaky, en Indonésie ou dans les autres pays producteurs de nickel, l'exploitation et le traitement du nickel polluent.

La Kanaky n'étant pas signataire de l'accord de Kyoto subit de plein fouet les effets de la pollution sur la santé ainsi que l'érosion de son territoire.

En Kanaky, outre l'arasement des montagnes et collines qui influe sur le climat et libère dans l'air des particules, la purification du nickel nécessite la pratique de procédé chimique, notamment de l'acide sulfurique que les industriels n'hésitent pas à stoker dans des barrages artificiels où s'accumulent des produits fortement polluants et toxiques. Cela ne les empêche pas de les rejeter dans le Pacifique, détruisant les coraux comme les poissons. Tous les experts géologues alertent les exploitants des mines de la précarité des barrages et du risque majeur d'écoulement de cet acide et d'autres sous-produits de l'exploitation dans les rivières, la terre ou sur les villages. D'ores et déjà les eaux douces sont fortement chargées en minerai lourd. Lorsqu'une colline n'est plus utile à l'exploitation, l'industriel s'engage à dépolluer la terre. Toutes les dépollutions sont pratiquées à moindre coût et consistent à rendre la terre stérile pour retirer les produits nocifs. Ainsi, pendant plusieurs dizaines d'années, aucun arbre, aucune herbe ne pousseront, aucun animal ne trouvera de nourriture dans ou sur cette terre stérile.

Concernant l'Indonésie, un rapport publié en janvier 2024¹¹, constate que l'industrie du nickel menace l'existence et le mode de vie traditionnel des populations locales autochtones, comme l'est le peuple Kanak. En particulier, les activités minières dans l'Indonesia Weda Bay Industrial Park situé dans l'île de Halmahera dans les Moluques du Nord, dont les actionnaires sont trois entreprises chinoises, qui contribuent à une déforestation massive.

¹¹ *Rapport de l'ONG Climate Rights International, qui défend les droits des populations en lien avec le changement climatique.*